



Versailles, 30 décembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Elections municipales partielles de Louveciennes

Le Conseil d'Etat a confirmé le 23 décembre, le jugement du 27 juin 2014 du tribunal administratif de Versailles annulant les opérations électorales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires dans la commune de Louveciennes.

Une délégation spéciale doit être mise en place afin de gérer les affaires courantes et urgentes de la commune et préparer l'élection municipale partielle qui doit être organisée dans les trois mois.

**Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye installera cette délégation spéciale ce mardi 30 décembre à 16 h 00 à la mairie de Louveciennes.**

La délégation spéciale est constituée de trois membres :

- Monsieur François NEVEU, maire honoraire d'Elancourt,
- Madame Marie-Christine BLANCHARD retraitée, ayant exercé les fonctions de comptable public à la trésorerie des Mureaux,
- Monsieur Philippe DELAREUX , retraité, ayant exercé les fonctions de consultant en gestion des collectivités locales, ancien maire d'Ecluzelles (Eure et Loire).



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22  
[pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr) – [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78